

Avis officiel No 3/2007

FOIRE DE PRINTEMPS, SAMEDI 28 AVRIL 2007

Les foires des Bois, cuvée 2006 ont connu un petit renouveau. La foire de printemps, agendée le **samedi 28 avril 2007**, nous permet d'espérer un franc succès au vu des inscriptions déjà reçues. De ce fait, nous sollicitons la présence des marchands forains, commerçants, agriculteurs, artisans, brocanteurs et sociétés locales.

Ci-dessous, nous vous faisons parvenir un coupon-réponse à nous retourner **pour le 21 avril 2007**. Votre participation sera confirmée par le versement du montant indiqué ci-dessous.

Une contribution de Fr. 5.- est demandée pour la publicité et Fr. 25.- pour la location d'un banc que la SED se fera un plaisir d'installer sur le champ de foire. L'installation et la consommation d'électricité seront facturées séparément.

Aucune assurance n'est contractée par la commune de Les Bois, nous prions chacun de s'assurer personnellement.

Les boissons alcoolisées ne pourront pas être vendues et il est demandé une présence de chaque marchand de 08h00 à 14h00. Les emplacements inoccupés à 08h30 seront disponibles pour d'éventuels marchands non inscrits.

Remarque : les marchands et exposants nous ayant déjà écrit pour réserver leur place à cette foire ne sont pas obligés de nous renvoyer ce coupon.

Le coupon est à renvoyer ou à remettre à **COMMUNE LES BOIS** tél. (032) 961.12.37
Secrétariat communal fax (032) 961.18.68
2336 Les Bois **CCP 23-1944-4**

✂-----

NOM, SOCIETE :

ADRESSE :

Téléphone :

Marchandises proposées :

Demande d'un banc : oui non

Electricité : oui non

Déjà participé : oui non

Longueur du banc ou de la place :m.

Lieu et date : Signature :

✂-----

BUCHE DES BOIS (PRODUIT DU TERROIR)

Afin de compléter et de diversifier les produits de la Bûche des Bois, la Commission de promotion touristique recherche de nouvelles personnes désireuses de proposer leur production.

Les producteurs intéressés peuvent s'annoncer à l'Administration communale jusqu'au 16 avril 2007. Ils seront convoqués ultérieurement pour une séance d'information.

MISE AU CONCOURS

Suite à la démission du titulaire, le Conseil communal met au concours le poste suivant :

Concierge de l'école au taux d'occupation à 60%

Le cahier des charges peut être demandé au Secrétariat communal.

Traitement : selon échelle de traitement du canton du Jura.

Délai de postulation : le 30 avril 2007 à adresser au Conseil communal des Bois avec la mention « postulation ».

Un logement de service est éventuellement à disposition.

A LOUER

Le Conseil communal offre à louer le local commercial situé au rez-de-chaussée de la Fondation Gentit dès le 1 juillet 2007 ou à convenir.

Les personnes intéressées peuvent s'adresser au Secrétariat communal pour obtenir des renseignements complémentaires.

TAXE DES CHIENS

Conformément aux prescriptions du service vétérinaire cantonal, l'administration communale doit tenir un registre des détenteurs de chiens mentionnant les coordonnées du détenteur, le signalement de chiens (nom, race, sexe, âge, robe) son numéro de tatouage ou son numéro de puce électronique.

Afin de compléter le registre existant nous prions tous les détenteurs de chiens domiciliés sur le territoire communal de bien vouloir remplir et retourner le bulletin d'annonce ci-dessous, d'avance nous vous remercions de votre collaboration.

Des bulletins complémentaires peuvent être demandés au Secrétariat communal.

✂-----

Annonce

Détenteur

Nom : Prénom : Adresse :

1^{er} chien

Nom : Race : Sexe : Année de naissance :
Robe : N° de tatouage ou n° de puce :

2^{ème} chien

Nom : Race : Sexe : Année de naissance :
Robe : N° de tatouage ou n° de puce :

3^{ème} chien

Nom : Race : Sexe : Année de naissance :
Robe : N° de tatouage ou n° de puce :

✂-----

CONSEIL COMMUNAL